



**CGT éduc'action 28**

cgt.educ28@gmail.com

1erdegre28@cgteduc.fr

tél : 06 22 26 11 31

07 67 02 40 92

21 rue des Granges Pierres Couvertes

28 000 Chartres

**SUD éducation 28**

contact@sudeducation28.org

06.17.24.14.80

3 rue Louis Blériot

28300 Champhol

*Chartres, le 05 novembre 2025*

*A l'attention de Monsieur le Recteur de l'académie Orléans-Tours,  
A l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure et Loir  
copie à Monsieur le DASEN D'Eure et Loir  
copie à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir  
copie à Madame la Principale du Collège Jean Racine de Maintenon  
copie à la CARSAT de la Région Centre val de Loire  
copie à Madame l'Inspectrice santé et sécurité au travail  
copie au Conseiller de prévention académique  
copie au Conseiller de prévention départemental 28  
copie au F3SCT départemental DSDEN 28*

**Objet : Délocalisation de la Commission hygiène et sécurité du collège Jean Racine de Maintenon prévue jeudi 06 novembre 2025.**

Monsieur le Recteur, Monsieur le Président du Conseil départemental,

Nous avons eu connaissance de la tenue d'une Commission Hygiène et Sécurité (CHS) concernant le risque amiante au collège Jean Racine de Maintenon ce jeudi 06 novembre 2025 à 17h30. L'un de nos représentants syndicaux agents au sein de l'établissement, M. Antoine Béguerie, actuellement en droit de retrait de l'établissement concernant cette question de risque de contamination amiante, est membre élu de ce CHS.

De par son droit de retrait des locaux du collège qui présentent un danger grave et imminent, il ne peut siéger au sein de ce comité qui est prévu dans cet établissement. Il est étonnant d'ailleurs qu'une telle réunion se tienne dans des locaux contaminés à l'amiante car il expose les personnels et les membres de cette réunion à une contamination à un matériau cancérigène.

Nous tenons pourtant à ce que M. Antoine Béguerie puisse y siéger en tant que représentant des personnels de l'établissement élu siégeant à la CHS ainsi qu'en sa qualité de membre du comité national du suivi des questions amiante de Sud éducation, référent académique Orléans-Tours et référent Eure-et-Loir de ce même syndicat concernant l'amiante.

Ainsi, pour assurer vos missions de protection des personnels face à cette contamination amiante dans le collège de Maintenon que nous vous avons signalé le 27 octobre dernier, nous vous demandons par la présente de délocaliser cette CHS dans une salle du Conseil Départemental ou dans une salle de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. À défaut, nous vous prions de bien vouloir réaliser une visioconférence pour que M. Antoine Béguerie puisse y siéger et que les personnels et membres du CHS puissent être protégés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir croire en notre réel intérêt dans la protection de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers du service public d'éducation.

Thibaut LEMIERE

Co secrétaire  
de la CGT éduc'action 28



Pierrick GIRAUDON

Secrétaire de  
SUD éducation 28

